



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception

Est par la présente donnée par la soussignée, Directrice générale, greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE Conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 219, rue Communautaire à Belcourt.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale.

Les comptes de taxes inférieurs à trois cents dollars (300 \$) sont payables en un versement unique échéant le 1^{er} avril 2026.

Les comptes égaux ou supérieurs à trois cents dollars (300 \$) sont payables en quatre versements échéant respectivement le 1^{er} avril 2026, le 1^{er} juin 2026, 1^{er} août 2026 et 1^{er} octobre 2026.

Les soldes impayés des années antérieures et des versements 2026 échus portent intérêts au taux annuel de douze pour cent (12 %).

Le rôle de perception est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Belcourt
Ce 10 février 2026

Nathalie Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière